

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 617

1<sup>er</sup> mars 2016

### SOMMAIRE

ADN Consultants .....	29571	Dune Lux .....	29573
Aforra Development S.à r.l. ....	29571	Ecotech S.à r.l. ....	29573
Agama Advisors S.à r.l. ....	29571	Eden Holdings S.à r.l. ....	29577
Airelle S.A. ....	29571	E&I S.A. ....	29605
AmBev Luxembourg .....	29586	Everwood Holding S.A.-SPF .....	29572
Anglo American Venezuela Holdings .....	29576	Fidelity International Real Estate Fund Com- pany 14 .....	29572
Apety Luxembourg S. à r.l. ....	29576	Fidelity International Real Estate Fund Com- pany 29 .....	29572
Avrora Realty Group S. à r.l. ....	29571	Financière Arpade S.A. ....	29572
Bain Capital Findel S.à r.l. ....	29589	Fleurs Passion .....	29573
BBW Investment Holdings S.à r.l. ....	29575	Florelle S.à r.l. ....	29576
Belle Isle Investissements S.A., société de ges- tion de patrimoine familial S.A., SPF .....	29575	FTF Galleon S.A. ....	29580
Brandenburg Properties S.à r.l. ....	29573	Guadarrama Sicav .....	29575
Caduceus Capital S.A., SPF .....	29591	Highland VII - PRI (2) S.à r.l. ....	29576
Carpe Diem a.s.b.l. ....	29594	H.M.-Consult S.à r.l. ....	29575
Castle Holding S.A. ....	29574	H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. .....	29576
Chayka Holding S.A. ....	29596	H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. .....	29574
Clorox Luxembourg S.à r.l. ....	29575	H.T.Z. S.à r.l. ....	29574
Compagnie Piere Holding S.A.- SPF .....	29570	ICCO, International Cleaning Company S.A. .....	29574
Defi Inter Lux S.à r.l. ....	29570	Interequity Insurance Agency & Management Cy S.à r.l. ....	29616
Defi Inter Lux S.à r.l. ....	29570	M3 Capital Partners (Lux) S.à r.l. ....	29608
Defi Inter Lux S.à r.l. ....	29570	Motion II German Holdings S.à r.l. ....	29614
Defi Inter Lux S.à r.l. ....	29570		
D&G Lux S.à r.l. ....	29598		
Dima Corp S.A. ....	29601		
Dimeplast S.A. ....	29604		
DMG Comet S.à r.l. ....	29573		

**Compagnie Piere Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.748.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMPAGNIE PIERE HOLDING S.A.- SPF*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016057295/14.

(160017086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Defi Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 40.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057310/10.

(160017311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Defi Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 40.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057311/10.

(160017312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Defi Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 40.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057312/10.

(160017313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Defi Inter Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 10, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 40.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057313/10.

(160017314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Airelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 158.510.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Airelle S.A.*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016057214/14.

(160017085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 127.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057197/10.

(160017125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**ADN Consultants, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 161.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057201/10.

(160017502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Aforra Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 141.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057204/10.

(160017126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Agama Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.  
R.C.S. Luxembourg B 177.497.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057206/10.

(160017351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Everwood Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EVERWOOD HOLDING S.A.-SPF*

Société anonyme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2016057347/14.

(160017083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 14, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.070.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016057349/10.

(160017033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Fidelity International Real Estate Fund Company 29, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.033.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016057350/10.

(160017121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Financière Arpade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 172.908.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015205408/14.

(150231704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

**Fleurs Passion, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 12, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057365/10.

(160017496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Brandenburg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.636.

Les comptes annuels au de la société au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016057238/12.

(160017110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**DMG Comet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 193.533.

Les comptes annuels de la société DMG Comet S.à r.l. au 30/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057316/10.

(160016972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Dune Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 185.397.

*Rectificatif du dépôt L150186276*

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057318/10.

(160017555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Ecotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4936 Bascharage, 13C, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 149.056.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057326/10.

(160017742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**Castle Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

*Pour compte de Castle Holding S.A.*

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2016057277/12.

(160017230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**H.T.Z. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5532 Remich, 39, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 176.806.

Les comptes annuels au 31-10-2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2016057420/11.

(160017607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.424.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2016.

H&amp;P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Geert DIRKX

*Gérant unique*

Référence de publication: 2016057421/13.

(160017045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

**ICCO, International Cleaning Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Z.A.C. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 48.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015205542/14.

(150231290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Guadarrama Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 75.079.

Le Bilan au 30 septembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016057415/10.  
(160017740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**H.M.-Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 159.630.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 26/01/2016.  
Référence de publication: 2016057419/10.  
(160017008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**BBW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 164.772.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2016.  
Signature  
*Le mandataire*  
Référence de publication: 2016057247/13.  
(160017744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Belle Isle Investissements S.A., société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 36.421.

Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016057249/11.  
(160017019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Clorox Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.807.550,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 112.902.

Les comptes annuels au 30 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2016.  
Référence de publication: 2016057261/10.  
(160016983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Anglo American Venezuela Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 183.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057184/10.

(160017173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Apety Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 133.964.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057185/10.

(160017694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 146.424.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2016.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Geert DIRKX

*Gérant unique*

Référence de publication: 2016057422/13.

(160017131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Florelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schiffflange, Chemin de Bergem.  
R.C.S. Luxembourg B 142.224.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2016057366/11.

(160017695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 292.302,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 146.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057433/10.

(160017012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

---

**Eden Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 95.010,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 200.973.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December,  
before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS:

Eden JV L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, the Cayman Islands, and registered with the General Registry of the Cayman Islands under registration number 83731 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Ben Broucher, private employee, residing professionally in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Attorney-in-Fact).

The power of attorney of the Sole Shareholder after having been initialled *ne varietur* by the Attorney-in-Fact and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares representing the entire share capital of Eden Holdings S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 95,000, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (*Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg*) under number B 200973 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed dated 21 October 2015 of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, which has not yet been published in the Luxembourg official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(a) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of GBP 10 (ten British pounds) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 95,000 (ninety-five thousand British pounds) to GBP 95,010 (ninety-five thousand and ten British pounds), by way of the issuance of one new Ordinary Share, one new Class A Share, one new Class B Share, one new Class C Share, one new Class D Share, one new Class E Share, one new Class F Share, one new Class G Share, one new Class H Share, and one new Class I Share of the Company (together, the New Shares), with a nominal value of GBP 1 (one British pound) each;

(b) Subscription to, and payment in full of, the New Shares by the Sole Shareholder;

(c) Subsequent amendment of article 2.1 of the Articles; and

(d) Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an aggregate amount of GBP 10 (ten British pounds), in order to bring the share capital of the Company from its current amount of GBP 95,000 (ninety-five thousand British pounds) to GBP 95,010 (ninety-five thousand and ten British pounds), by way of the issuance of the New Shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby subscribes for all the New Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of GBP 1,597,632 (one million five hundred ninety-seven thousand six hundred thirty-two British pounds) (the Subscription Price).

The Subscription Price is allocated as follows:

(a) an amount of GBP 10 (ten British pounds) is allocated to the share capital account of the Company; and

(b) an amount of GBP 1,597,622 (one million five hundred ninety-seven thousand six hundred twenty-two British pounds) is allocated to the share premium account of the Company.

The amount of the Subscription Price is, from now on, at the free disposal of the Company, as it has been certified to the undersigned notary according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect, and the undersigned notary expressly acknowledges the availability of the monies so paid by the Sole Shareholder.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 2.1 of the Articles so that article 2.1 shall now read as follows:

## “ 2. Share capital and shares.

### 2.1 Issued share capital

The share capital of the Company is set at ninety-five thousand and ten British pounds (GBP 95,010) represented by ninety-five thousand and ten (95,010) shares having a nominal value of one British pound (GBP 1.00) each, all of which are fully paid up:

(a) nine thousand five hundred and one (9,501) ordinary shares (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share);

(b) nine thousand five hundred and one (9,501) class A shares (the Class A Shares and, individually, a Class A Share);

(c) nine thousand five hundred and one (9,501) class B shares (the Class B Shares and, individually, a Class B Share);

(d) nine thousand five hundred and one (9,501) class C shares (the Class C Shares and, individually, a Class C Share);

(e) nine thousand five hundred and one (9,501) class D shares (the Class D Shares and, individually, a Class D Share);

(f) nine thousand five hundred and one (9,501) class E shares (the Class E Shares and, individually, a Class E Share);

(g) nine thousand five hundred and one (9,501) class F shares (the Class F Shares and, individually, a Class F Share);

(h) nine thousand five hundred and one (9,501) class G shares (the Class G Shares and, individually, a Class G Share);

(i) nine thousand five hundred and one (9,501) class H shares (the Class H Shares and, individually, a Class H Share);

and

(j) nine thousand five hundred and one (9,501) class I shares (the Class I Shares and, individually, a Class I Share).

The rights and obligation attaching to the shares (meaning all the issued shares from time to time in the share capital of the Company) shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the repurchase of any class of shares in accordance with article Erreur ! Source du renvoi introuvable. of the Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or the shareholders of the Company, as the case may be, or to allocate funds to the legal reserve.

The shareholders may contribute Capital Surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholders to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009)."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Diekirch, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Attorney-in-Fact, the Attorney-in-Fact signs together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le neuvième jour de décembre,

par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### COMPARAIT:

Eden JV L.P., un exempted limited partnership enregistré aux Iles Caymans, ayant son siège social au PB Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caymans, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement 83731 (l'Associé Unique),

représenté par Mr Ben Broucher, employé privé, résidant professionnellement à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé (le Mandataire).

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de Eden Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 95.000 GBP, son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200973 (la Société). La Société a été constituée le 21 octobre 2015 selon un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis ce jour.

II. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:

(a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 10 GBP (dix livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 95.000 GBP (quatre-vingt-quinze mille livres sterling) à 95.010 GBP

(quatre-vingt-quinze mille dix livres sterling), par l'émission de une nouvelle Part Sociale Ordinaire, une nouvelle Part Sociale de Classe A, une nouvelle Part Sociale de Classe B, une nouvelle Part Sociale de Classe C, une nouvelle Part Sociale de Classe D, une nouvelle Part Sociale de Classe E, une nouvelle Part Sociale de Classe F, une nouvelle Part Sociale de Classe G, une nouvelle Part Sociale de Classe H, et une nouvelle Part Sociale de Classe I de la Société (ensemble, les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 GBP (une livre sterling) chacune;

(b) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;

(c) Modification consécutive de l'article 2.1 des Statuts; et

(d) Divers.

III. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant total de 10 GBP (dix livres sterling) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de 95.000 GBP (quatre-vingt-quinze mille livres sterling) à 95.010 (quatre-vingt-quinze mille dix livres sterling), par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de 1.597.632 GBP (un million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-deux livres sterling) (le Prix de Souscription).

Le Prix de Souscription est affecté comme suit:

(a) un montant de 10 GBP (dix livres sterling) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(b) un montant de 1.597.622 GBP (un million cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre six cent vingt-deux livres sterling) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant du Prix de Souscription est, à compter du jour des présentes résolutions, à la libre disposition de la Société, comme il a été certifié par le notaire instrumentant en vertu d'un certificat de blocage émis par l'établissement bancaire de la Société à cette fin, et le notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi payés par l'Associé Unique.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 des Statuts de telle sorte que l'article 2.1 aura désormais la teneur suivante:

### **« 2. Capital social et parts sociales.**

#### **2.1 Capital social émis**

Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-quinze mille dix livres sterling (GBP 95.010) représenté par quatre-vingt-quinze mille dix (95.010) parts sociales ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,00) chacune, et entièrement libérées:

(k) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaire et chacune une Part Sociale Ordinaire);

(l) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A et chacune, une Part Sociale de Classe A);

(m) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B et chacune, une Part Sociale de Classe B);

(n) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C et chacune, une Part Sociale de Classe C);

(o) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe D (les Parts Sociales de Classe D et chacune, une Part Sociale de Classe D);

(p) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E et chacune, une Part Sociale de Classe E);

(q) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F et chacune, une Part Sociale de Classe F);

(r) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G et chacune, une Part Sociale de Classe G);

(s) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H et chacune, une Part Sociale de Classe H); et

(t) neuf mille cinq cent et une (9.501) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I et chacune, une Part Sociale de Classe I).

Les droits et obligations attachés aux parts sociales (désignant l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée) sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de la valeur nominale, sera versée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le rachat de toute classe de parts sociales tel que prévu à l'article 2.4 des Statuts, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou affecter des fonds à la réserve légale.

Les associés peuvent effectuer des apports à la Société en Capitaux Propres et les montants apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres correspond aux montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués dans les comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres ("compte 115 apport en capitaux propres non rémunéré par des titres" du plan comptable et normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).»

Le notaire instrumentant, ayant personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, ledit Mandataire signe avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21409. Reçu soixante-quinze (75.-) euros  
*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205346/189.

(150230855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**FTF Galleon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the "EGM") of the shareholders of FTF Galleon S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154340 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 17 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1746 of 26 August 2010. The articles of association of the Company have been amended the last time by a deed of Maître Blanche Mourtrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 77 of 12 January 2015.

The EGM was called to order at 10.00 CET and was chaired by Jaroslaw Tomasz Grodzki, managing director of the Company, with professional address in Kielce, Poland (the "Chairman").

Upon the powers granted by the EGM to the Chairman, the latter appointed as secretary Robert Edward Oskard, director of the Company, with professional address in Kielce, Poland (the "Secretary"), and as scrutineer Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the EGM having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

I. The issued capital of the Company is fixed at fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine Euro (EUR 56,424,249.-), represented by fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The names of the shareholders of the Company, present or represented, and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders of the Company present or the proxyholders of the shareholders of the Company represented, by the members of the bureau of the EGM and by the undersigned notary. It results from the said attendance list that all fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares issued by the Company were represented at this meeting.

III. Each share in the Company is entitled to one vote. Therefore, with respect to the resolutions to be voted upon, there is a total of voting rights of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249).

IV. All shareholders of the Company being duly represented at this EGM, each of them declared to have full knowledge of the agenda of the EGM and waived any and all provisions with regard to the convening and holding of the EGM. The present EGM is thus duly constituted and can validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Election of the bureau of the EGM.

2. Acknowledgement of the merger plan adopted by the boards of directors of the Company and FTF Galleon spółka akcyjna, a joint stock company duly organized and validly existing under the laws of the Poland, having its registered office at 56C Jerozolimskich Av., 00-803 Warsaw, Poland, registered in the register of entrepreneurs held by the District Court for the Capital City of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register (the "Register of Entrepreneurs") under number KRS 0000440989, with Polish Tax Identification Number (NIP) 527-268-71-89, with a share capital of PLN 100,000.- ("FTF Galleon PL"), pursuant to article 261 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law") and Article 516<sup>3</sup> of the Polish companies law of 15 September 2000, as amended and restated (the "Polish Company Law"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 November 2015, number 3079 (the "Merger Plan").

3. Acknowledgement of the reports on the Merger Plan prepared by the boards of directors of the Company and FTF Galleon PL as the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and Article 516<sup>5</sup> of the Polish Company Law.

4. Acknowledgement and confirmation of the waiver by all the shareholders of the Company and all the shareholders and holders of other securities conferring voting rights of FTF Galleon PL of the examination and the written report for each of the merging companies on the Merger Plan by one or more independent experts in accordance with article 266 of the Luxembourg Company Law and Article 516<sup>6</sup> §3 of the Polish Company Law in connection with Article 503<sup>1</sup> §1 sec. 3 of the Polish Company Law.

5. Acknowledgement of the date of the effectiveness of the cross border merger by absorption of the Company by FTF Galleon PL (the "Merger") as being on the date of the registration of the Merger with the Register of Entrepreneurs.

6. Acknowledgment of the fact that, as a result of the Merger, the Company will cease to exist by dissolution without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to FTF Galleon PL in accordance with the Merger Plan and article 259 of the Luxembourg Company Law and Article 492 §1 section 1 and Article 493 §1 of the Polish Company Law in connection with Article 516<sup>1</sup> of the Polish Company Law.

7. Approval of the Merger Plan and the Merger as set out therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law.

8. Granting of full discharge to the directors of the Company.

The Chairman requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The EGM delegated the power to preside the EGM to Jaroslaw Tomasz Grodzki, managing director, with professional address in Kielce, Poland.

The EGM further authorised the Chairman, in the name and on behalf of the EGM, to appoint the Scrutineer and Secretary amongst the persons present at the EGM.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

*Second resolution*

The EGM acknowledged the Merger Plan adopted by the boards of directors of the Company and FTF Galleon PL, pursuant to article 261 of the Luxembourg Company Law and Article 516<sup>3</sup> of the Polish Company Law, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 November 2015, number 3079.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Third resolution*

The EGM acknowledged the reports on the Merger Plan prepared by the boards of directors of the Company and FTF Galleon PL as the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and Article 516<sup>5</sup> of the Polish Company Law.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Fourth resolution*

The EGM acknowledged and confirmed the waiver by all the shareholders of the Company and all the shareholders and holders of other securities conferring voting rights of FTF Galleon PL of the examination and the written report for each of the merging companies on the Merger Plan by one or more independent experts in accordance with article 266 of the Luxembourg Company Law and Article 516<sup>6</sup> §3 of the Polish Company Law in connection with Article 503<sup>1</sup> §1 sec. 3 of the Polish Company Law.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Fifth resolution*

The EGM acknowledged the date of the effectiveness of the Merger by absorption of the Company by FTF Galleon PL as being on the date of the registration of the Merger with the Register of Entrepreneurs which shall occur subsequently to the publication of this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Sixth resolution*

The EGM acknowledged the fact that, as a result of the Merger, the Company will cease to exist by dissolution without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to FTF Galleon PL in accordance with the Merger Plan and article 259 of the Luxembourg Company Law and Article 492 §1 section 1 and Article 493 §1 of the Polish Company Law in connection with Article 516<sup>1</sup> of the Polish Company Law.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Seventh resolution*

The EGM approved the Merger Plan and the Merger as set out therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Eighth resolution*

The EGM granted full discharge to the members of the board of directors of the Company for the accomplishment of their mandate as directors as from 1 January 2014 to the date of effectiveness of the Merger.

For this resolution, a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) votes for a total of fifty-six million four hundred twenty-four thousand two hundred forty-nine (56,424,249) shares have been validly expressed by way of proxy, representing one hundred per cent. (100%) of the total number of shares in the subscribed share capital of the Company as of the date hereof,

Zero (0) shares having abstained,

Zero (0) shares having voted against.

### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

### *Declaration*

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the EGM, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the bureau of the EGM, whose members are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire («l'AGE») des actionnaires de FTF Galleon S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154340 (la «Société»), constituée par acte notarié du 17 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1746 du 26 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte notarié du 12 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 77 du 12 janvier 2015.

L'AGE s'est ouverte à 10.00 CET et fut présidée par Jaroslaw Tomasz Grodzki, administrateur-délégué de la Société, résidant professionnellement à Kielce, Pologne (le «Président»).

Selon les pouvoirs conférés par l'AGE au Président, ce dernier a nommé en tant que secrétaire Robert Edward Oskard, administrateur de la Société, résidant professionnellement à Kielce, Pologne (le «Secrétaire»), et en tant que scrutatrice Alexander Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (la «Scrutatrice»).

Le bureau de l'AGE ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant de déclarer ce qui suit:

I. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf euros (EUR 56.424.249,-), représenté par cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions d'un euro (EUR 1,-) chacune.

II. Les noms des actionnaires de la Société, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires de la Société présents ou par les mandataires des actionnaires de la Société représentés, par les membres du bureau de l'AGE et par le notaire soussigné. Il résulte de cette liste de présence que cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions étaient représentées à cette réunion.

III. Chaque action dans la Société donne droit à un vote. Par conséquent, en ce qui concerne les résolutions soumises aux votes, il existe un total de droits de vote de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249).

IV. Tous les actionnaires de la Société étant dûment représentés à cette AGE, chacun d'eux a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour de l'AGE et a renoncé à toute disposition relative à la convocation et à la tenue de l'AGE. L'AGE est par conséquent dûment tenue et peut valablement prendre des décisions sur tous les points à l'ordre du jour suivant:

### *Agenda*

1. Élection du bureau de l'AGE.

2. Prise en compte du projet de fusion adopté par les conseils d'administration de la Société et de FTF Galleon spółka akcyjna, une société par actions dûment constituée et existante selon les lois de Pologne, ayant son siège social au 56C

Jerozolimskich Av., 00-803 Varsovie, Pologne, et enregistrée au registre d'entrepreneurs tenu par le Tribunal du District de la Capitale de Varsovie à Varsovie, XII Division Commerciale du Registre Judiciaire National (le «Registre d'Entrepreneurs») sous le numéro KRS 0000440989, avec numéro d'identification fiscal polonais (NIP) 527-268-71-89, ayant un capital social de PLN 100.000,- («FTF Galleon PL»), conformément à l'article 261 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés») et à l'article 516<sup>3</sup> de la loi polonaise sur les sociétés du 15 septembre 2000, telle que modifiée (la «Loi Polonaise sur les Sociétés»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 novembre 2015, numéro 3079 (le «Projet de Fusion»).

3. Prise en compte des rapports sur le Projet de Fusion préparés par les conseil d'administration de la Société et de FTF Galleon PL en tant que sociétés qui fusionnent conformément à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 5165 de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

4. Prise en compte et confirmation du renoncement par tous les actionnaires de la Société et tous les actionnaires et détenteurs d'autres titres conférant des droits de vote de FTF Galleon PL à l'examen et au rapport écrit pour chacune des sociétés qui fusionnent sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 516<sup>6</sup> §3 de la Loi Polonaise sur les Sociétés en liaison avec l'article 503<sup>1</sup> §1 sec. 3 de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

5. Prise en compte de la date d'effet de la fusion transfrontalière par absorption de la Société par FTF Galleon PL (la «Fusion») comme étant la date d'enregistrement de la Fusion au Registre d'Entrepreneurs.

6. Prise en compte du fait que, à la suite de la Fusion, la Société cessera d'exister et sera dissoute sans être liquidée par le biais du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société à FTF Galleon PL conformément au Projet de Fusion et à l'article 259 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 492 §1 section 1 et l'article 493 §1 de la Loi Polonaise sur les Sociétés en liaison avec l'article 516<sup>1</sup> de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

7. Approbation du Projet de Fusion et de la Fusion y stipulé conformément à l'article 263 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

8. Octroi de la décharge aux administrateurs de la Société.

Le Président a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'AGE a délégué le pouvoir de présider l'AGE à Jaroslaw Tomasz Grodzki, administrateur-délégué, résidant professionnellement à Kielce, Pologne.

L'AGE a ensuite autorisé le Président, au nom et pour le compte de l'AGE, à nommer le Scrutateur et le Secrétaire parmi les personnes présentes à l'AGE.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Deuxième résolution*

L'AGE a pris acte du Projet de Fusion adopté par les conseils d'administration de la Société et de FTF Galleon PL conformément à l'article 261 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 516<sup>3</sup> de la Loi Polonaise sur les Sociétés, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 novembre 2015, numéro 3079. Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Troisième résolution*

L'AGE a pris acte des rapports sur le Projet de Fusion préparés par les conseil d'administration de la Société et de FTF Galleon PL en tant que sociétés qui fusionnent conformément à l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 516<sup>5</sup> de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Quatrième résolution*

L'AGE a pris acte du et confirmé le renoncement par tous les actionnaires de la Société et tous les actionnaires et détenteurs d'autres titres conférant des droits de vote de FTF Galleon PL à l'examen et au rapport écrit pour chacune des sociétés qui fusionnent sur le Projet de Fusion par un ou plusieurs experts indépendants conformément à l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 516<sup>6</sup> §3 de la Loi Polonaise sur les Sociétés en liaison avec l'article 503<sup>1</sup> §1 sec. 3 de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Cinquième résolution*

L'AGE a pris acte de la date effective de la Fusion par absorption de la Société par FTF Galleon PL comme étant la date d'enregistrement de la Fusion avec le Registre d'Entrepreneurs qui aura lieu à la suite de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Sixième résolution*

L'AGE a reconnu que, en conséquence de la Fusion, la Société cessera d'exister par dissolution sans liquidation par le biais du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à FTF Galleon PL conformément au Projet de Fusion et à l'article 259 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 259 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et à l'article 492 §1 section 1 et l'article 493 §1 de la Loi Polonaise sur les Sociétés en liaison avec l'article 516<sup>1</sup> de la Loi Polonaise sur les Sociétés.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Septième résolution*

L'AGE a approuvé le Projet de Fusion et la Fusion décrit dans celui-là conformément à l'article 263 de la Loi.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

#### *Huitième résolution*

L'AGE a donné entière décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société du 1<sup>er</sup> janvier 2014 à la date d'effet de la Fusion.

Pour cette résolution, un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) votes pour un total de cinquante-six millions quatre cent vingt-quatre mille deux cent quarante-neuf (56.424.249) actions ont été valablement exprimés par le biais d'une procuration, représentant cent pour cent (100%) du nombre total d'actions dans le capital social souscrit de la Société à la date d'aujourd'hui.

Zéro (0) actions se sont abstenues,

Zéro (0) actions ont voté contre.

*Evaluation des frais*

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de l'AGE, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au bureau de l'AGE, dont les membres sont connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces personnes ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: JT. GRODSKI, R.E. OSKARD, A. KOCH, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21379. Reçu soixante quinze euros (EUR 75.-).

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205422/316.

(150231717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**AmBev Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: BRL 1.581.683.772,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.452.

In the year two thousand and fifteen,  
on the second day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Ambev S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, with registered office at 1017, Rua Dr. Renato Paes de Barros, 04530-001 São Paulo, SP - Brasil and registered with the Trade Register of São Paulo under number 35300368941;

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal; and

- Cervejarias Reunidas Skol Caracú S.A., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Brazil, with registered office at 1891 Av. Antarctica, 13820-000 Fazenda Sta. Ursula, Jaguariuna, SP - Brasil and registered with the Trade Register of São Paulo under number 35300160321;

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, prenamed,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said powers of attorney signed *ne varietur* by the proxy holder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented by their proxyholder, have requested the undersigned notary to state as follows:

I. That the appearing parties, are currently the sole shareholders (the "Shareholders") of "AmBev Luxembourg", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 174.452, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 17 December 2012 and published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 7 March 2013, under the number 567, page 27180 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed enacted, on 17 March 2014 and published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 11 June 2014, under the number 1493, page 71638.

II. That the board of managers of the Company proposed to the Shareholders to amend the corporate purpose of the Company in order to let the Company pursue commercial activities such as the purchase and resale of alcoholic and non-alcoholic drinks.

III. That the agenda of the meeting is the following:

### *Agenda*

1. Waiving of notice right;
  2. Amendment of corporate purpose of the Company;
  3. Subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company; and
  4. Miscellaneous.
- IV. That, on basis of the agenda, the Shareholders take the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to amend and extend the scope of the corporate purpose of the Company in order for the Company to be able to pursue trading activities such as purchase and resale of alcoholic and nonalcoholic drinks to third parties.

#### *Third resolution*

As a consequence of the previous resolution, the Shareholders subsequently resolve to amend accordingly article 2 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

“The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and to own, administer, develop and manage its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow money in any form, raise funds, and proceed by private placement to the issuance of bonds, notes, promissory notes, debentures and any kind of debt or equity securities, convertible or not, or otherwise.

In a general fashion it may grant assistance (whether by way of loans, guarantees, pledges or any other form of security, personal covenant or charge upon all or part of its undertakings or assets) to companies belonging to the same group of companies to which the Company belongs, or other enterprises in which the Company has an interest, take any controlling and supervisory measures and carry out on an ancillary basis to this assistance any administrative, management, advisory and marketing operation with its affiliated companies which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may also carry out trading activities including, without limitation, the purchase and resale of alcoholic and non-alcoholic drinks in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company can finally perform all commercial, industrial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, including any transactions on real estate or on movable property.”

There being no further business, the meeting is thereupon closed.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail between the parties.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze,  
le deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,  
ont comparu:

- Ambev S.A., une société dûment constituée et existant selon les lois du Brésil, ayant son siège social au 1017, Rua Dr. Renato Paes de Barros, - 0453-001 SP - Brésil et immatriculée auprès du Registre de Commerce de São Paulo sous le numéro 35300368941;

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, résidant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé; et

- Cervejarias Reunidas Skol Caracú S.A. une société dûment constituée et existant valablement selon les lois du Brésil, ayant son siège social au 1891 Av. Antarctica, 13820-000 Fazenda Sta. Ursula, Jaguariuna SP - Brésil et immatriculée auprès du Registre de Commerce de São Paulo sous le numéro 35300160321;

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être présentées aux fins d'enregistrement avec les autorités compétentes.

Lesquelles parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes, sont actuellement les seuls associés (les "Associés") de la société «AmBev Luxembourg», une société à responsabilité limitée dûment constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.452, constituée par un acte notarié du 17 décembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 mars 2013, sous le numéro 567, page 27180 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte notarié du 17 mars 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juin 2014, sous le numéro 1493, page 71638.

II. Que le conseil de gérance de la Société a proposé aux Associés de modifier l'objet social de la Société afin que la Société puisse poursuivre des activités commerciales comme l'achat et la revente de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société; et
4. Divers.

IV. Que, sur base de l'ordre du jour, les Associés prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent donc de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier et d'élargir l'étendue de l'objet social de la Société afin qu'elle puisse poursuivre des activités commerciales telles que l'achat et la revente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à des tiers.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, le Associés décident par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet social de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des actions ou des parts sociales, obligations, créances, billets à ordre et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit, lever des fonds et procéder par placement privé à l'émission d'obligations, billets à ordre, titres d'emprunt, et tout autre type de titre de dette ou de participation, convertible ou non.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance (soit par le biais de prêts, de cautions, de gages ou de toute autre forme de sûretés, d'engagement personnel ou de nantissement sur tout ou partie de ses participations ou actifs) à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société, ou à d'autres sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter de manière accessoire à cette assistance toutes opérations d'administration, de gérance, de conseil et de marketing pour toute société affiliée qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut aussi mener des activités commerciales incluant, de façon non limitative, l'achat et la revente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, techniques ou financières, en rapport direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus, afin de faciliter l'accomplissement de son objet, y compris toutes transactions sur des biens mobiliers ou immobiliers.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28923. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé):* SANTIONI.

Référence de publication: 2015205088/160.

(150230899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Bain Capital Findel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 194.817.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Bain Capital Fund X LP, a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street PO BOX 309, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships under number WK-20846 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by its general partner, Bain Capital Partners X, LP, an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK-20844,

duly represented by its general partner, Bain Capital Investors LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808.

The appearing party is here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given on December 14, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Bain Capital Findel S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20.000, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 194.817 (the "Company"), incorporated on 16 February 2015 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) acting as replacement of Me Henri Beck, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927 on 7 April 2015. The articles of association of the Company have been not been amended since the date of the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First Resolution*

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

### *Second Resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate.

### *Third Resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint itself as liquidator of the Company (the "Liquidator").

### *Fourth Resolution*

The Sole Shareholder resolves that:

- the Liquidator shall prepare a report in respect of the results of the liquidation of the Company, in accordance with article 151 of the 1915 Law;
- the Company shall be bound by the single signature of the Liquidator, acting individually, or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Liquidator; and
- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 of the 1915 Law, and may accomplish all acts provided for by Article 145 of the 1915 Law, without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder representing the appearing party, said proxy-holder signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Bain Capital Fund X, LP, une limited partnership, existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO BOX 309, KY1-1104 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-20846 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par son gérant Bain Capital Partners X LP, une exempted limited partnership existant sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro WK-20844,

dûment représentée par son gérant Bain Capital Investors LLC, une limited liability company existant sous les lois de l'état de Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808,

La partie comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée, résidant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Bain Capital Findel S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 20.000, ayant son siège social à 4, rue Lou Hemmer, L - 1748 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 194.817 (la «Société»), constituée le 16 Février 2015 par acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Me Henri Beck, notaire résidant à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 927 le 7 Avril 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de constitution de la Société.

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première Résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), l'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

### *Deuxième Résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat.

*Troisième Résolution*

L'Associé Unique décide de se nommer lui-même en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Quatrième Résolution*

L'Associé Unique décide que:

- le Liquidateur préparera un rapport sur les résultats de la liquidation de la Société, conformément à l'article 151 de la Loi de 1915;

- la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur, agissant individuellement, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui le Liquidateur aura délégué ses pouvoirs; et

- le Liquidateur disposera des plus larges pouvoirs tels que prévu par les articles 144 à 148 de la Loi de 1915 et pourra accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la Loi de 1915 sans l'autorisation de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205174/116.

(150231387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Caduceus Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 167.881.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Caduceus Capital S.A., SPF", a public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company ("société de gestion de patrimoine familial") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 167881, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on March 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1164 of May 9, 2012,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Anna Ivanovna SALEWSKI, translator and financial advisor, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, as secretary.

The Meeting elects Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c." as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");

4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed “ne varietur” by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

*Third resolution*

The Meeting decides to appoint the partnership “E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.”, established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Caduceus Capital S.A., SPF", une société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167881, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1164 du 9 mai 2012, et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT; employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Anna Ivanovna SALEWSKI, traductrice et conseiller financier, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
- 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, A. I. SALEWSKI, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28715. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205217/168.

(150231732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

### **Carpe Diem a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8367 Hagen, 5, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg F 10.630.

### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Siège.** L'association est dénommée Carpe Diem ASBL.

Le siège de l'association est fixé à l'adresse L- 8367 Hagen 5, rue Neuve.

**Art. 2. Objet.** L'association a pour objet la participation à des événements caritatifs ainsi que l'apport de fonds aux associations organisant ces événements dans le but de les soutenir. Elle pourra également organiser des manifestations sportives et/ou culturelles ainsi que des événements diurnes et/ou nocturnes afin de récolter les fonds.

**Art. 3. Nombre, Admission, Démission et Exclusion des membres.** Le nombre des membres est illimité sans qu'il ne puisse être inférieur à trois (3). Pour pouvoir adhérer à l'association, il n'est pas requis d'être domicilié au Luxembourg et il n'y a aucun âge minimum requis. En tout état de cause il faut manifester la volonté d'adhésion au comité alors en fonction. Toute admission devra être agréée par le comité. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après avoir communiqué leur décision au comité par écrit. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts et aux statuts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le comité, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions. Les membres démissionnaires ou exclus, n'ont aucun droit à faire valoir sur le patrimoine de l'association. Est réputé

démisionnaire, le membre qui ne paie pas la cotisation annuelle pendant plus de trois mois après l'échéance de cette cotisation.

**Art. 4. Assemblée générale.** L'assemblée se constitue de l'ensemble des membres, sans préjudice de l'article 3 des présents statuts. La convocation accompagnée de l'ordre du jour se fait par les soins du comité par tous les moyens, au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée respective. L'assemblée générale peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Une délibération de l'assemblée générale est toutefois obligatoirement nécessaire pour les objets tels que définis à l'article 4 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, à savoir: pour la modification des statuts, pour la nomination et la révocation des membres du comité, pour l'approbation des budgets et des comptes et pour la dissolution de l'association. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par tous les moyens.

**Art. 5. Mode de nomination et Pouvoir des membres du comité (administrateurs).** MODE DE NOMINATION. Le comité (conseil d'administration) se compose au maximum de 13 membres, parmi lesquels figurent un président, un secrétaire et un trésorier. La durée du mandat d'un membre du comité est de trois années. Est éligible au comité toute personne qui est membre de l'association et qui a posé sa candidature au plus tard avant le début de l'assemblée générale respective. Sa candidature doit être notifiée au comité qui peut accorder des dérogations quant aux délais. Chaque membre de l'association dispose d'autant de voix qu'il y a de postes à pourvoir sans pouvoir donner plus qu'une voix à un même candidat sous peine de nullité de son bulletin. L'élection se fait par scrutin secret. Sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. Pour le cas où plusieurs candidats ont réunis sur eux un même nombre de voix lors du 1<sup>er</sup> tour, une deuxième élection incluant uniquement ces candidats sera organisée et décidera sur l'admission ou la non-admission de ces candidats au comité. S'il y a moins ou autant de candidats que de postes à pourvoir, les candidats sont admis au comité par simple acclamation de l'assemblée sans qu'il y ait lieu à organiser une élection. Une fois le comité élu, celui-ci propose à l'assemblée parmi les membres du comité un président, un secrétaire et un trésorier qui devront être individuellement approuvés par l'assemblée générale. La répartition des postes restants se fait par accord entre les membres du comité élus. Chaque membre du comité qui a l'intention de démissionner doit en informer le président par écrit.

**POUVOIRS DU COMITE.** Le comité est investi des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la gestion et l'administration de l'association, il est également chargé de l'exécution, et au besoin, de l'interprétation des directives de l'assemblée générale. Le président préside les réunions du comité, qu'il convoque soit d'office, soit à la demande de deux administrateurs. Au sein du comité les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante. Le comité ne peut que valablement prendre une décision en présence de 3 administrateurs au moins. Le président préside également les assemblées générales. Il assure l'exécution des décisions du comité et coordonne les activités de l'association. Le secrétaire rédige les rapports des réunions du comité et les procès-verbaux des assemblées générales. Il est également en charge des archives, de la correspondance et des écritures en générales. Le trésorier gère les finances de l'association en accord avec le comité.

**Art. 6. Pouvoir de signature.** L'association est valablement engagée par la signature isolée du président, du secrétaire, du trésorier, ou du membre du comité spécialement désigné à cet effet. Cependant, seuls le président, le secrétaire et le trésorier ont le pouvoir de délivrer les cartes de membre et des quittances, à condition d'en informer le comité dans les meilleurs délais.

**Art. 7. Cotisation annuelle.** La cotisation annuelle est fixée par le comité sans quelle puisse dépasser le montant de 80,00 EUR (quatre-vingt euros).

**Art. 8. Mode de règlement des comptes.** A la fin de chaque exercice, le trésorier présente les comptes financiers au comité et aux deux réviseurs de caisse qui sont désignés annuellement par l'assemblée générale parmi les membres qui ne siègeront pas au comité pendant l'exercice en cause.

**Art. 9. Modification des statuts.** Toute modification des statuts doit se faire conformément aux règles prévus aux articles 8 et 9 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Ainsi l'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 10. Emploi du patrimoine en cas de dissolution de l'association.** En cas de dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit, l'actif de l'association est dévolu à une association caritative à désigner par le comité.

**Art. 11. Cas non prévus par les présents statuts.** Tous les cas non prévus par les présents statuts sont réglés par le comité en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

**Art. 12. Membres fondateurs.** Sont membres fondateurs (Prénom, Nom, Domicile, Profession, Nationalité):

- Miguel DUARTE, 5, rue Neuve L-8367 Hagen, Salarié, Luxembourgeoise;
- Michel SCHOOS, 11, rue Josy Goerres L-4691 Differdange, Salarié, Luxembourgeoise;
- Catherine ALVES, 29b, rue de Mersch L-7470 Saeul, Salariée, Portugaise.

Référence de publication: 2015205227/90.

(150231963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

### **Chayka Holding S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 192.297.

In the year two thousand and fifteen, on the 11 day of the month of December

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Chayka Holding S.A. (the "Company"), a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 192297, incorporated by deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg on 14 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 17 December 2014, number C-3899. The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Meeting was presided over by Martinus WEIJERMANS, private employee, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Joost Anton Mees and as scrutineer Nathalie Chevalier, private employees, professionally residing in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the thirty one thousand (31,000) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

- 1) Decision on the liquidation of the Company;
- 2) Appointment of Exeutive Services S.à r.l. as liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Miscellaneous.

After the foregoing has been approved the Meeting took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to appoint Exeutive Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, and registered with Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 196987 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de Chayka Holding S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social 48, Boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192297, constituée suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 novembre 2014 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 17 décembre 2014 numéro C-3899. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée a désigné Martinus WEIJERMANS, employé privé, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, comme président.

Joost Anton Mees, employé privé, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommé secrétaire.

Nathalie Chevalier, employée privée, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a été nommée scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné et les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les trente et un mille (31.000) actions sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

- 1) Décision concernant la liquidation de la Société;
- 2) Nomination de Exequitive Services S. à r.l comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur;
- 3) Divers

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer Exequitive Services S. à r.l. une société à responsabilité limitée, avec siège social au 48, Boulevard Grande- Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196987 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. WEIJERMANS, J. A. MEES, N. CHEVALIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21593. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur* (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205234/114.

(150231507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

#### **D&G Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, 12, Am Duarref.

R.C.S. Luxembourg B 202.378.

#### — STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Geert SCHIPPERS, Ingénieur de commerce, demeurant à B-3600 Genk, Nieuwpoortlaan, 25.

2.- La société de droit belge D&G CONSTRUCT SPRL, ayant son siège social à B-3600 Genk, Nieuwpoortlaan 25, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0467.223.759.

Lesquels comparants sont ici représentés par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'installation, tout montage et construction en métal, l'installation, l'assemblage ou le montage de tous matériaux de construction dont, entre autres des pavillons et baraques amovibles et échafaudages ainsi que toutes activités connexes, l'isolation thermique, frigorifique et acoustique, de systèmes de protection solaire, le placement de coupoles synthétiques, bardages, plafonds et toitures.

Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères.

Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. Elle pourra acquérir, gérer, mettre en valeur et aliéner des immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «D&G Lux S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Geert SCHIPPERS, Ingénieur de commerce, demeurant à B-3600 Genk, Nieuwpoortlaan, 25, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
2.- La société de droit belge D&G Construct SPRL, ayant son siège social à B-3600 Genk, Nieuwpoortlaan 25, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0467.223.759, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
TOTAL: CENT parts sociales . . . . .	100

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans le cas de l'alinéa 2 le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant et, pour autant que les statuts le prévoient, aux autres héritiers légaux.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant le dit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'art. 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seings privés.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'art. 1690 du Code civil.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende,

l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment,

aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le/les gérant(s);

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le/les gérant(s) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le/les gérant(s) a/ont le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du/des gérant(s).

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Constatation*

Le notaire a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

#### *Libération du capital social*

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Geert SCHIPPERS, Ingénieur de commerce, né à Maaseik (Belgique), le 28 avril 1966, demeurant à B-3600 Genk, Nieuwpoortlaan, 25.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-9942 Basbellain, 12, Am Duarref.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CRAVEIRO, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205302/153.

(150231393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

**Dima Corp S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 148.757.

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Dima Corp S.A.», ayant son siège social à L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 148.757, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2013, publié au Mémorial C numéro 2883 du 15 novembre 2013, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, en remplacement de sa consœur em-pêchée, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2014, publié au Mémorial C numéro 1181 du 9 mai 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **11.1.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**11.2.** Le Conseil d'administration a pour objet de conseiller et d'orienter la direction et la politique stratégique de développement de la Société et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation (directement ou indirectement), sur toute question en rapport avec l'objet de la Société.

**11.3.** Il peut ainsi notamment être consulté sur toutes questions relatives à la stratégie et à la politique de développement de la Société et du groupe qu'elle anime, ou au développement et à la consolidation de synergies entre les sociétés du groupe. A cet effet il pourra inviter tout tiers susceptible d'aider la société à définir les orientations du groupe».

2. Transfert du siège social de la Société à L-1260 Luxembourg, 98 rue de Bonnevoie.

3. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

**3.2.** La Société aura en outre pour objet l'animation du groupe et notamment participation active à la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales (détenues directement ou indirectement), à cette fin, l'assistance desdites sociétés en qualité de conseil et prestataire dans les domaines stratégique, administratif, commercial, financier, du marketing et autres.

**3.3.** L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, elle pourra notamment acquérir et exploiter toutes concessions et tous brevets se rapportant à l'industrie des transports, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

**3.4.** La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière, publicitaire ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social

**3.5.** La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

**3.6** La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions mobilières ou immobilières, qui pourront servir directement ou indirectement son objet.

Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **11.1.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**11.2.** Le Conseil d'administration a pour objet de conseiller et d'orienter la direction et la politique stratégique de développement de la Société et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation (directement ou indirectement), sur toute question en rapport avec l'objet de la Société.

**11.3.** Il peut ainsi notamment être consulté sur toutes questions relatives à la stratégie et à la politique de développement de la Société et du groupe qu'elle anime, ou au développement et à la consolidation de synergies entre les sociétés du groupe. A cet effet il pourra inviter tout tiers susceptible d'aider la société à définir les orientations du groupe».

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège vers L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie et de modifier l'article 2.1. comme suit:

« **Art. 2.1.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.»

### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

**3.2.** La Société aura en outre pour objet l'animation du groupe et notamment participation active à la conduite de la politique du groupe et le contrôle des filiales (détenues directement ou indirectement), à cette fin, l'assistance desdites sociétés en qualité de conseil et prestataire dans les domaines stratégique, administratif, commercial, financier, du marketing et autres.

**3.3.** L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, elle pourra notamment acquérir et exploiter toutes concessions et tous brevets se rapportant à l'industrie des transports, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

**3.4.** La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière, publicitaire ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet social

**3.5.** La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie et sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts, fournir des garanties ou assister toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

**3.6.** La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, toutes transactions mobilières ou immobilières, qui pourront servir directement ou indirectement son objet.

Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme actionnaire/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 décembre 2015. Relation GAC/2015/11091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015205330/148.

(150231316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

---

**Dimeplast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 121, rue Jean Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 81.247.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DIMEPLAST S.A.", établie et ayant son siège social à Zone Industrielle SA2, L-5280 Sandweiler, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81.247, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 février 2001, publié au Mémorial C Recueil des sociétés et associations, numéro 910 du 23 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social actuel de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2015, au 121, Rue Jean Pierre Bausch, Bâtiment B, Zone de la Hiehl, L-4023 Esch-sur-Alzette et modification subséquente de l'article 3, alinéa premier, des statuts de la Société.

2. Divers.

B) Les actionnaires représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun eux a été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des actionnaires représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social actuel de la Société, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2015, au 121, Rue Jean Pierre Bausch, Bâtiment B, Zone de la Hiehl, L-4023 Esch-sur-Alzette et modifie, par conséquent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès-qualités qu'il agit, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.DEYGLUN, V.PIERRU, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): J. THOLL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205331/56.

(150231346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**E&I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 167.884.

In the year two thousand fifteen, on the eleventh day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "E&I S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 167884, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on March 26, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1180 of May 10, 2012,

and whose articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The Chairman appoints Mrs. Anna Ivanovna SALEWSKI, translator and financial advisor, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, as secretary.

The Meeting elects Mr. Luca DI FINO, chartered accountant, residing professionally in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Discharge of the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates;
3. Appointment of "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c." as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

### *Second resolution*

The Meeting decides to grant a full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the directors arising as a result of their management of the Company.

### *Third resolution*

The Meeting decides to appoint the partnership “E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.”, established and having its registered office in L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 149501, as liquidator (the “Liquidator”) of the Company.

### *Fourth resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the “Law”).

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de “E&I S.A.”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167884, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 10 mai 2012,

et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT; employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne Madame Anna Ivanovna SALEWSKI, traductrice et conseiller financier, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c." en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le "Liquidateur");
- 4 Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société en nom collectif "E.L.A. Capital Partners Luxembourg S.e.n.c.", établie et ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149501, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, A. I. SALEWSKI, L. DI FINO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015. 2LAC/2015/28713. Reçu douze euros 12,00 €

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2015205343/167.

(150231659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**M3 Capital Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 202.367.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

M3 Capital Partners LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, the United States of America and registered with the Secretary State of the State of Delaware under number 3316762,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on December 2, 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company under the name of M3 Capital Partners (Lux) S.à r.l. (hereinafter, the Company), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

**Art. 2.** The Company shall act as a Luxembourg platform for other Luxembourg companies, which are directly or indirectly affiliated to the Company or form part of the same group of companies of the Company, and excluding any corporate or individual third party (the Group Companies). The Company will further centralize the operational costs of the Group Companies.

As such, the Company may notably provide the following services:

1. administrative and accounting assistance, as well as any services necessary for the day to day management of the Group Companies;

2. enter into a rental agreement and as a consequence sub-rent its offices to the benefit of the Group Companies.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to the Group Companies.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company's registered office is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting.

**Art. 6.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 7.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 8.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

**Art. 9.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The Company may be managed by a sole manager (the Sole Manager) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 10.** The Sole Manager or the Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to realise the Company's object, with the exception of the powers reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, either managers or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 11.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the daily management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 12.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all the managers, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed on the agenda of the meeting. The notice may also be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or by electronic mail (e-mail), of each member of the Board of Managers. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Any manager may participate in a meeting by way of telephone or video conference call or by any other similar means of communication enabling the persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The decisions taken at such meeting may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the members having participated.

Resolutions in writing, approved and signed by all the managers, shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting which was duly convened and held. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by all the managers.

**Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of the liquidation of the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2016.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed by M3 Capital Partners LLC., prenamed, and fully paid up at nominal value by contribution in cash.

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at 1,500.- euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder has taken the following resolutions:

The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A manager:*

Mr. Robert Meyer, company manager, born on August 31, 1960 in Salisbury Jetzt Harare, Zimbabwe, having his professional address at 180, Piccadilly, Floor 6, W1J 9ER London, the United Kingdom.

*Category B manager:*

Mr. Fatah Boudjelida, company manager, born on October 13, 1974 in Strasbourg, France, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office of the Company is fixed at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M3 Capital Partners LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) établie et existante selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Registre d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3316762,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparant et le notaire instrumentaire, demeura annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination M3 Capital Partners (Lux) S.à r.l. (ci-après, la Société), régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

**Art. 2.** La Société peut agir en tant que plateforme luxembourgeoise pour d'autres entités luxembourgeoises, directement ou indirectement affiliées à la Société, ou lesquelles font partie du même groupe de sociétés que la Société, et excluant toute personne physique ou morale tierce (les Sociétés du Groupe). La Société centralisera également tous les coûts opérationnels des Sociétés du Groupe.

La Société, agissant en tant que telle, peut notamment prester les services suivants:

1. Assistance administrative et comptable, ainsi que tout service nécessaire à la gestion quotidienne des Sociétés du Groupe;

2. Contracter un contrat de bail, et par conséquent sous-louer ses bureaux aux Sociétés du Groupe.

La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux Sociétés du Groupe.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), respectivement par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions en vigueur de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 7.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 8.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 9.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". La Société peut être administrée par un gérant unique (le Gérant Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 10.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux que la Loi ou les Statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 11.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Une convocation spéciale n'est pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant de toute catégorie peut être représenté au Conseil de Gérance par un autre gérant de toute catégorie, et un gérant de toute catégorie peut représenter plusieurs gérants de toute catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et avec au moins la présence ou la représentation d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B. Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, y inclus le vote affirmatif d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises à une telle réunion peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Des résolutions écrites, approuvées et signées par tous les gérants, produisent effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

**Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la liquidation de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par M3 Capital Partners LLC, prénommée, et intégralement libérées à valeur nominale par apport en numéraire.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de 1.500,- euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### *Gérant de catégorie A:*

M. Robert Meyer, gérant de société, né le 31 août 1960 à Salisbury Jetzt Harare, Zimbabwe, ayant son adresse professionnelle au 180, Piccadilly, Floor 6, W1J 9ER London, Royaume Uni.

##### *Gérant de catégorie B:*

M. Fatah Boudjelida, gérant de société, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social de la Société est fixée au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015205768/319.

(150231112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Motion II German Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 112.854.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand fifteen, on the tenth day of the month of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1. Motion II "A" LP, a limited partnership duly organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10578,

duly represented by Mr Efsio Mura, employee in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2015;

2. Motion II "B" LP, a limited partnership duly organised under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Royal Avenue, Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, registered in the Company House Register of England and Wales under number LP10579,

duly represented by Mr Efsio Mura, employee in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 27 November 2015;

which proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Said appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to document the following:

I.- that the company Motion II German Holdings S.à r.l., with registered office at 14, rue Auguste Lumière, L - 1950 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 112854, was incorporated on the 19 December 2005 by deed of Maître AndréJean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 559 of 16 March 2006, and that the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 5 December 2012 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 509 of 1<sup>st</sup> March 2013 (the "Company");

II.- that the corporate capital of the Company amounts to one hundred and four thousand nine hundred Euro (EUR 104,900.-) and is represented by four thousand one hundred ninety-six (4,196) B shares, having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per shares and held as follows:

- Motion II "A" LP, above named: seven hundred forty-five (745) B shares;

- Motion II "B" LP, above named: three thousand four hundred fifty-one (3,451) B shares.

All this being declared, the appearing parties (the "Shareholders") holding together one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, considering themselves as duly convened and acting in place of the general shareholders meeting, have taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the Shareholders decide to dissolve the Company and to put it into liquidation as from the present day.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the Shareholders decide to appoint as liquidator:

Cognetas GP (DI) Limited, with its registered office at 9<sup>th</sup> floor, 1 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7AA, registered with the Companies Register of United Kingdom under number 05136110.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix décembre,

par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. Motion II «A» LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Royal Avenue, Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Company House Register of England and Wales) sous le numéro LP10578,

ici représentée par M. Efisio Mura, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 27 novembre 2015;

2. Motion II «B» LP, une société régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1, Royal Avenue, Royal Plaza, BGU - GY1 2HL St Peter Port, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles (Company House Register of England and Wales) sous le numéro LP10579,

ici représentée par M. Efisio Mura, employé à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 27 novembre 2015;

lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- que la société Motion II German Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 14, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 112854, a été constituée le 19 décembre 2005 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 559 du 16 mars 2006, et que ses statuts ont été modifiés en dernier lieu le 5 décembre 2012 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 509 du 1<sup>er</sup> mars 2013 (la «Société»);

II.- que le capital social de la Société s'élève à cent quatre mille neuf cents euros (EUR 104.900,-) et est divisé en quatre mille cent quatre-vingt-seize (4.196) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et détenues comme suit:

- Motion II «A» LP, pré-désignée: 745 parts sociales de classe B;
- Motion II «B» LP, pré-désignée: 3,451 parts sociales de classe B.

Tout ceci ayant été déclaré, les parties comparantes (les «Associés»), représentées comme dit ci-avant, détenant ensemble cent pour-cent (100%) du capital de la Société, se considérant dûment convoquées et agissant en lieu de l'assemblée générale des associés, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, les Associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

Cognetas GP (DI) Limited, ayant son siège social au 9<sup>th</sup> floor, 1 Minster Court, Mincing Lane, London EC3R 7AA, immatriculée au Registre des Sociétés du Royaume Uni (Companies Register of United Kingdom) sous le numéro 05136110.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. MURA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 11 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39491. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015205701/133.

(150231605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2015.

**Interequity Insurance Agency & Management Cy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 21, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 82.975.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016056759/9.

(160015963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.